

Offrir | l'espoir



Comment aider de manière originale?



Façonner | l'avenir

L'Action de Carême a la confiance de milliers d'hommes et de femmes qui lui versent un don ou une offrande lors de la collecte de carême. De la sorte, ils nous aident à redonner confiance à d'innombrables personnes victimes de la misère et de la faim. Une façon moins connue de soutenir l'Action de Carême est d'effectuer une donation.

Monsieur et Madame Martin

«Notre sécurité matérielle est assurée. La rente AVS et celle de la caisse de pension subviennent à nos besoins courants. Nous n'entamons pas notre fortune, la sécurité pour toute la famille. Nous n'ignorons pas que nombre de nos semblables ne peuvent pas en dire autant et nous aimerions faire quelque chose, sans diminuer notre niveau de vie. Après avoir mûrement réfléchi, nous avons décidé de céder à l'Action de Carême une partie de notre fortune. La forme juridique de la donation grevée de charges a plusieurs avantages pour nous:

Les pages suivantes donnent des idées originales pour faire un don ou partager votre joie. Quelle que soit la modalité, c'est vous qui décidez la façon dont vous aidez les plus démunis qui, au Sud de notre planète, se battent pour changer leur destin et vivre dans des conditions plus humaines.





L'Action de Carême se charge de la gestion de la fortune.

- La donation peut être déduite des impôts.
- Nous avons la certitude que notre fortune servira, même après notre mort, à remplir le monde d'espérance et de confiance.
- En cas de besoin, nous pouvons réclamer tout ou partie de la fortune.»

Ce modèle simple peut être adapté à toutes les situations. Appelez-nous si vous souhaitez avoir un entretien personnel ou, pour un premier contact, envoyez-nous la carte-réponse ci-jointe.



Contrat de donation

M. et Mme Martin font donation à l'Action de Carême de la somme de CHF 50 000.– avec les charges suivantes:

L'Action de Carême a l'usufruit de la totalité de cette fortune.

L'Action de Carême s'engage, en cas de besoin, à restituer tout ou partie de la donation. La demande de restitution doit être communiquée à l'Action de Carême au moins un mois à l'avance.

Signatures

M. et Mme Martin

Signature

Action de Carême



Partager | la joie

En effet, la joie partagée se multiplie. Quelle que soit l'occasion – noces d'or ou d'argent, anniversaire d'une personne ou d'une entreprise, naissance ou baptême d'un enfant – la fête peut être synonyme de joie et d'existence dans la dignité pour de nombreuses familles du Sud.

Pierre et Françoise D., 25 ans de mariage

«Comme le temps passe! Nous allons bientôt fêter nos noces d'argent et nous convierons à une fête les invités de l'époque et d'autres personnes chères qui nous ont accompagnés depuis lors. Ensuite, nous partirons en «voyage de noces» en Inde. Un vieux rêve d'Pierre et de moi-même. Au lieu d'un cadeau, nous avons proposé à nos hôtes de soutenir un projet de l'Action de Carême en Inde. Nous arrondirons ensuite le montant avec notre «fonds de vacances». L'Action de Carême nous a fourni les informations nécessaires pour présenter «notre» projet à nos invités.»

Jean A., 125e anniversaire de l'entreprise familiale

«Notre entreprise familiale – c'est aujourd'hui la 4e génération qui la dirige – a eu de la chance. La petite entreprise du début est devenue une société d'envergure nationale.

Pour fêter ses 125 ans d'existence, j'ai eu l'idée de faire quelque chose de différent: au lieu de la traditionnelle plaquette en papier couché, j'ai décidé de soutenir un projet de l'Action de Carême en Afrique. Une décision fidèle à notre culture d'entreprise.»

Deux possibilités parmi d'autres de partager votre joie. Si vous avez des questions sur la façon de le faire ou, plus généralement, sur l'Action de Carême ou ses projets, n'hésitez pas à nous appeler ou à nous envoyer la carte postale ci-jointe.

Merci | Action de Carême

 ACTION DE CARÊME

Avenue du Grammont 7

1007 Lausanne

Téléphone 021 617 88 81

Fax 021 617 88 79

actiondecareme@fastenopfer.ch

www.actiondecareme.ch

CCP 10-15955-7